

Le Constitutionnel.

E. GERIN—Redacteur en chef.

DIEU T LA PATRIE

L. A. BERGERON—Imprimeur.

Volume IV.

Trois-Rivières, Mercredi 11 Octobre 1871.

Numéro 54.

Adresses d'Affaires.

A. L. DESAULNIERS, Avocat,
Bureau et résidence, rue Hart.

McDOUGALL & HOULISTON, avts.
Bureau, rue du Platon.

MAILHOT & LABARRE, avocats,
Bureau rue Bonaventure.

DÉSILETS & PANNETON, Avocats
Bureau rue St. Joseph, résidence de M.
Panneton. Ces Messieurs suivront les cir-
cuits des comtés d'Yamaska et de Maski-
nongué.

A. B. CRESSE, Avocat,
Bureau rue Royale, à sa résidence privée.

P. A. BOUDREAU, Avocat,
Bureau et résidence, rue Bonaventure,
près de l'Eglise paroissiale.

L. G. BOURDAGES, Avocat,
Bureau et résidence, rue Bonaventure.

J. B. L. HOULD, Avocat,
Bureau coin des rues Notre-Dame et
Bonaventure.

J. B. O. DUMONT, Avocat,
Bureau rue Alexandre.

SEVÈRE LOTTINVILLE, Avocat,
3 rue rue Bonaventure.

L. D. PAQUIN, Avocat,
Bureau rue Notre-Dame, dans la bâtisse
de MM. Dufresne & Frère. M. Paquin sui-
vra aussi régulièrement le circuit de la Ri-
vière-du-Loup.

A. TURCOTTE, Avocat,
Bureau rue des Champs.

Z. BARIÉ, Avocat,
Résidence à Gentilly, bureau à Trois-
Rivières, chez M. Uld. Bellemare, avocat.

ULD. BELLEMARE, Avocat,
Bureau rue Royale, près de la Cathédra-
le.

EMPIRE DUFRESNE, Avocat,
Bureau rue Notre-Dame, dans la bâtisse
occupée par MM. Dufresne & Frère, li-
braires.

A. E. GERVAIS, Avocat,
Bureau rue Craig, même bâtisse que le
"Constitutionnel."

J. F. V. BUREAU, Avocat,
Bureau rue des Champs, en face du Pa-
lais de Justice.

F. X. GAUTHIER, avocat,
Rue Notre Dame, porte voisine de la
brairie de MM. Dufresne, frères.

ALEXIS L. DESAULNIERS, Avocat,
Rivière du Loup.

©. CARON, Avocat,
St. François du Lac.

DR. E. GERVAIS,
Bureau rue des Champs, vis-à-vis la rue
Royale.

T. E. NORMAND, Notaire,
Bureau rue Craig, Syndic Officiel
en vertu de l'acte concernant la faillite
1864.

L. A. CAMIRAND, Notaire,
Bureau rue Craig, même bâtisse que le
"Constitutionnel."

GEO. E. HART, Notaire,
Bureau rue des Forges.

EZEKIEL M. HART & FILS,
Courtiers, Agents et Collecteurs, etc.,
coin des rues Notre-Dame et Alexandre.

G. B. HOULISTON & CIE, Courtiers,
Bureau rue Platon.

JOS. DE NIVERVILLE, Huissier,
Rue Bonaventure.

P. E. VEZINA, Huissier,
Trois-Rivières.

BENONI LASSALLE,
Percepteur du Rerenu de l'Intérieur, du
district de Trois-Rivières, tient maintenant
son bureau rue Notre-Dame, en arrière du
magasin de M. Godfroi Lassalle.

J. BAR NARD, Arpenteur Provincial,
Bureau Rue Notre-Dame, chez M. H.
Dufresne.



POURQUOI
Les Lunettes Perfectionnées
ET LES LORGNONS DE
LAZARUS MORRIS & CIE.

ONT rencontré un succès si extraordi-
naire et sont en si grande demande.
10. Parcequ'elles possèdent toutes les
qualités qu'on leur attribue.
20. Parcequ'elles conviennent les vues fa-
tigées par de mauvaises lunettes et que
souvent elles rendent à la vue sa force pré-
mière.
30. Parcequ'elles ne causent jamais d'é-
blouissement ni de vertige et que, étant faites
d'après des règles scientifiques, elles ne
peuvent faire tort à la vue.
40. Parce que la manière de les monter
est un guide infailible pour chaque acheteur;
nos agents connaissent cette manière qui est
à nous.
50. Parcequ'elles ne fatiguent jamais la
vue et durent plusieurs années sans qu'il y
ait besoin de changer.
60. Parceque, étant des meilleures, elles
sont les moins chères.
Nous pourrions donner ici des témoigna-
ges inouïables, mais l'usage de ces lince-
lles et de ces lorgnons prouvera mieux leur
inappréciable valeur.
Un assortiment complet et varié est tou-
jours entre les mains de
W. A. J. WHITEFORD,
Seul agent pour Trois-Rivières.

C. — C. — C.
OU
CORDIAL Carminatif Celebre.

C. — C. — C.
CORDIAL CARMINATIF CELEBRE
CONTRE LES DOULEURS DE LA DENTITION
DES ENFANTS.

C. — C. — C.
CORDIAL CARMINATIF CELEBRE
CONTRE LA DYSSENTERIE DES ENFANTS.

C. — C. — C.
CORDIAL CARMINATIF CELEBRE
CONTRE LA DIARRHÉE DES ENFANTS.

C. — C. — C.
CORDIAL CARMINATIF CELEBRE
CONTRE LA DOULEUR DES ENTRAILLES DES
ENFANTS.

C. — C. — C.
CORDIAL CARMINATIF CELEBRE
CONTRE LES CONVULSIONS DES ENFANTS.

C. — C. — C.
CORDIAL CARMINATIF CELEBRE
CONTRE L'INSOMNIE DES ENFANTS.

C. — C. — C.
CORDIAL CARMINATIF CELEBRE
CONTRE TOUTES LES MALADIES DONT LES
ENFANTS SONT SUJETS.

L'action Calmante de cette préparation
n'est pas due à l'Opium, remède qui procure
un soulagement temporaire, mais qui, lors-
qu'en fait un trop fréquent usage, est
dommageable à l'enfant dans la suite de sa
vie.
L'effet du Celebro Cordial Carmina-
tif n'est pas de faire dormir l'enfant, mais
au contraire, de soulager les douleurs et par
conséquent produire le sommeil naturel.
En vente chez tous les Pharmaciens
et marchands de la campagne.
Prix 25 cents la Bouteille.
DEVIS & BOLTON,
PHARMACIENS,
Près du Palais de Justice, Montréal.
Dr. Page Dentiste
Et agent
DE PIANOS,
MÉLODIUMS ET
MACHINES A COUDRE.
OFFICE au-dessus du magasin de
LOUIS BRUNELLE & FRÈRE, rue Platon.
TROIS-RIVIÈRES



PROVINCE de QUEBEC.
CHAMBRE DU PARLEMENT.
BILLS PRIVÉS

LES personnes qui se proposent de s'a-
dresser à la LEGISLATURE de la Pro-
vince de Québec pour obtenir la passation de
BILLS PRIVÉS ou LOIS ont portés con-
cession de privilèges exclusifs ou de pouvoir de
Corporation pour les fins commerciales ou
autres, ou ayant pour but de régler des ar-
gentes ou de définir des limites, ou de faire
toute chose qui aurait l'effet de compromettre
les droits d'autres parties, sont par les
présentes notifiées que, par les règles du
Conseil Législatif et de l'Assemblée Légis-
lative respectivement (lesquelles notes sont
publiées au long dans la "Gazette Officielle
de Québec") elles sont requises d'en donner
deux mois d'avis (spécifiant clairement et
distinctement la nature et l'objet de la dite
demande) dans la "Gazette Officielle
de Québec," en anglais et en français, et
aussi dans un journal anglais et dans un jour-
nal français publiés dans le district concer-
né, et de remplir les formalités qui y sont
mentionnées. Le premier et le dernier de
tels avis devant être envoyés au Bureau des
Bills Privés de chaque chambre.
Toutes pétitions pour Bills Privés doi-
vent être présentées dans les trois pre-
mières semaines de la session.
BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.
Québec, 15 juillet 1871. 17

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
In Re:—Charles Cloutier, commerçant
de la paroisse Ste. Perpetue.
Failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que
les immeubles sous-mentionnés seront vendus
aux temps et lieux respectifs tels que men-
tionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exer-
cer à cet égard des réclamations que le Régis-
trateur n'est pas tenu de mentionner dans son
certificat, en vertu de l'article 700 du Code de
Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le
présent requises de les faire connaître suivant
la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin
de distraire, afin de charge, ou autres opposi-
tions à la vente, doivent être déposées entre les
mains du soussigné, avant les quinze jours qui
précéderont immédiatement le jour de la ven-
te; les oppositions afin de conserver peuvent
être déposées en aucun temps dans les six jours
après le jour de la vente.
1°. Une terre située en la concession
St. Joseph dans la paroisse de Ste. Perpetue,
au Nord-Est de la dite concession, de un
arpent et demi de largeur sur vingt de pro-
fondeur, joignant au Nord à Charles Lafond,
au Sud à Mathieu Cloutier.
2°. Une terre située en la même con-
cession et dans la même Paroisse, au Sud-
Ouest de la dite concession, de trois arpents
de largeur, sur vingt arpents de profondeur,
joignant au Nord à Arsène Lafond et au
Sud à Mathieu Cloutier.
Pour être vendues à la porte de la Chapelle
de la paroisse de Ste. Perpetue, comté de
Nicolet, dans le district des Trois-Rivières,
jeudi le deuxième jour du mois de novembre
prochain à midi.
N. TRAHAN,
Syndic.
Trois-Rivières, 18 Août 1871.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
In re:—Joseph Cloutier, commerçant,
de la paroisse Ste. Perpetue,
Failli.
Avis public est par le présent donné que
les immeubles sous-mentionnés seront vendus
aux temps et lieux respectifs mentionnés plus
bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet
égard des réclamations que le Régistrateur n'est
pas tenu de mentionner dans son certificat, en
vertu de l'article 700 du Code de Procédure
civile du Bas-Canada, sont par le présent requi-
sées de les faire connaître suivant la loi. Toutes
oppositions afin d'annuler, afin de distraire,
ou afin de charge, ou autres oppositions à la
vente, doivent être déposées entre les mains du
soussigné avant les quinze jours qui précé-
deront immédiatement le jour de la vente; les
oppositions afin de conserver peuvent être dé-
posées en aucun temps dans les six jours après
le jour de la vente.
Une terre située en la concession St. Jo-
seph dans la paroisse de Ste. Perpetue de un
arpent et demi de largeur sur vingt de pro-
fondeur, au Sud-Ouest de la dite concession,
joignant au Nord à Mathieu Cloutier et au
Sud à Frs. Cloutier, père.
Pour être vendue à la porte de la Chapelle
de la paroisse de Ste. Perpetue, comté de
Nicolet, dans le district des Trois-Rivières,
jeudi, le deuxième jour du mois de novembre
prochain, à onze heures de l'avant midi.
N. TRAHAN,
Syndic.
Trois-Rivières, 18 Août 1871.

LA FAMILLE PAPINEAU

(Notes communiquées à LA MINERAE.)

Samuel Papineau était cultivateur à
la Côte St. Michel. Depuis quand était-
il venu au pays? quand a-t-il acquis
dans la Côte St. Michel? Le greffe
du Séminaire pourrait le faire connaître.
Il épouse le 6 Juin 1754, Cathé-
rine Quevillon chez Pierre Taillefer,
son beau-père, elle avait 17 ans, elle
était veuve de G. Lacombe, avec
lequel elle a demeuré 3 mois, 22
jours; et 6 mois et demi après, elle
convola en 2e noce avec le dit Sieur
Papineau.
Sieur François Papineau, l'oncle
de Phon. L. J. Papineau, lui conta
que la mère de Samuel Papineau était
d'une paroisse de Montnaguy, près
de Bordeaux, veuve peu aisée, char-
gée d'une famille nombreuse, une levée
forcée de troupes ayant été ordon-
née, le sort tomba sur l'aîné de six
frères dont Samuel était le plus jeune.
Samuel sollicita et obtint de remplacer
son frère aîné, qui gérait la suc-
cession du père. Dans l'acte de mariage,
il n'est pas dit feu Samuel Papineau,
mais est nommé simplement de son
nom comme s'il était vivant.
Joseph Papineau, âgé de 30 ans,
fils de feu Samuel Papineau, épouse
le 17 février 1749 Josephine Beaudry
âgée de 29 ans. Il était tonnelier à
Montréal; je crois qu'il a eu 12 en-
fants et leur a donné une terre à cha-
cun.
Joseph Papineau, fils du précédent
était notaire à Montréal et a été mem-
bre du parlement pour le Bas-Canada,
il était né le 16 octobre 1752. Il épou-
sa Marie Rosalie Mersier le.....
du dit mariage sont nés:
Louis Joseph, né et baptisé le 7 oc-
tobre 1756, le parrain a été le curé
qui l'a baptisé, le Révérend Louis
Payet, prêtre, compagnon de collège
du père et arrivé la veille seulement
de Montréal missionnaire depuis plu-
sieurs années; la marraine Marie Anne
Cherrier, veuve de Toussaint Le Ca-
valier, il est décédé le 23 septembre
1871, vers 9 heures du soir à son Ma-
noir à Montebello.
Rosalie Papineau, née 28 février
1758 (Mad. Dessaulles), décédée.
D. R. Papineau Eer., né en octo-
bre 1759, décédé, a été membre du
parlement et ministre.
André-Augustin Papineau, né en
1792 était notaire, demeure à Ste.
Angélique de la Petite Nation, vit en-
core.
Toussaint Victor Papineau, né 29
mars 1798, était prêtre, décédé.
L'hon. L. J. Papineau, décédé dé-
cembre 1855 à 85 ans moins 4 jours, avait
épousé le 27 avril 1817, Julie Bruneau,
âgée de 21 ans, elle était née le 25
février 1796, à été l'épouse des Ursu-
lins de Québec; elle est décédée
depuis quelques années, le jour sui-
vant l'Assomption, si je me rappelle
bien, au manoir de Montebello, pres-
que subitement; elle était très at-
tachée à ses devoirs religieux; de ce
mariage sont nés;
Louis Joseph Amédée, protonotaire
à Montréal, né le 28 juillet 1818, ma-
rié à Saratoga, à Delie Mary Westcott
le 20 mai 1846, de ce mariage sont issus
Ella, née à Sherry Hill, le 12 juin 1852,
Louis Joseph, né à Litchard, le 26 juin
1856, Marie-Louise, née à Bellefleur,
le 18 mai 1860.
Lactance Papineau docteur en mé-
decine, né 1821, décédé à Lyon de-
puis quelques années.
Arthur, né 1825, décédé;
Didier, né en 1825 décédé;
Marie Aurélie, né en 1827, décédée
en 1829.
Marie Azilda, née 7 mars 1828, est
encore vivante.
Gustave Papineau, né en 1830, dé-
cédé 1851.
Ernest Papineau, né en 1833, dé-
cédé.
Julie-Azélie Papineau, née le 31
août 1835, épouse en septembre 1857,
à Montebello, sieur Napoléon Bour-
sa, peintre artiste, elle est décédée à
Montréal, le 7 mars 1860, elle lui a
laissée: Marie-Julie-Augustine, née
5 juillet 1858, François Joseph Gus-
tave, né 15 juin 1860; Jos. Adaire,
né 18 octobre 1863; Marguerite Hen-
riette, née 7 avril 1866, Joseph Henry
Napoléon, né 1er septembre 1868.
De la famille de Phon. L. J. Papi-
neau, il ne reste qu'un enfant mâle,
M. Louis Joseph Amédée, et un gar-
çon à ce dernier.

La question du creusement du che-
nal du lac Saint-Pierre, afin de le ren-
dre praticable aux vaisseaux du plus
fort tonnage, soulevé en ce moment
une discussion entre quelques jour-
naux de Québec et de Montréal. Les
premiers prétendent que Montréal ne
devrait pas compter sur l'appui du
gouvernement, pour réaliser ses pro-
jets d'agrandissement, mais sur ses
seules ressources. Le *Nouveau-Monde*
se met de la partie et soutient, il va
sans dire, l'opinion contraire, et, après
s'être acquitté de cette besogne à sa
satisfaction, il entreprend de démon-
trer qu'il y a folie de notre part, à
compter sur le commerce de l'Ouest,
attendu que nous avons à lutter contre
des difficultés qui nous empêcheraient
de soutenir la concurrence contre New
York. Cet argument est assez plai-
sant pour que nous le reproduisons ici:
"Nos confrères québécois doivent
se persuader que leur port n'est pas
en état de lutter contre New-York,
parce que le transport des grains de
l'Ouest coûterait trop cher.
"Aujourd'hui, à leur arrivée à
Montréal, par les canaux, ils sont em-
barqués à bord des navires océaniques
et expédiés directement sur les mar-
chés anglais. Il n'y a ni frais, ni per-
te de temps.
"Il en serait bien autrement s'il fal-
lait les débarquer au canal, les trans-
porter au chemin de fer, les expédier
à grands frais à Québec pour y être
embarqués à bord des vaisseaux océa-
niques. Le Canada perdrait alors
sûrement le commerce de transit qui,
en outre de jeter des millions sur ses
marchés, alimente encore la naviga-
tion et emploie une foule de bras.
Il en est de même pour les mar-
chandises venant d'Europe en desti-
nation d'Ontario et de l'Ouest. Les
frais d'importation seraient plus éle-
vés, et conséquemment toute la popu-
lation en souffrirait. Il importe donc
au pays entier que le gouvernement
hâte les travaux du St. Laurent et les
fasse le plus complets possible."
Le *Nouveau-Monde* vient de nous
prouver encore une fois que ses opi-
nions en matière de commerce sont
aussi absurdes qu'en religion.
Pour notre part, nous ne voyons pas
la nécessité des transbordements dont
il parle. Il nous ferait bien plaisir s'il
nous disait pourquoi les vaisseaux de
l'Ouest qui arrivent à Montréal ne
pourraient pas venir jusqu'à Québec,
où se ferait l'opération qui, suivant lui,
n'est possible qu'à Montréal? Il nous
semble que si les grains sont transpor-
tés par eau il n'y a rien de plus facile
quede faire descendre ces embarcations
qui les portent jusque dans notre port.
Si, d'un autre côté, les marchands se
servent du chemin de fer, leur fret
viendra facilement jusqu'à nous. Le
Nouveau-Monde doit voir l'absurdité
de son raisonnement.
A tous égards notre port est plus
avantageux au commerce que celui de
Montréal, et si nous n'avons pas
l'immense commerce de grain que
Montréal veut monopoliser, la faute
en est à ceux qui jadis, n'ont pas voulu
écouter les conseils d'hommes pré-
voyants qui indiquaient les moyens
d'attirer le commerce de l'Ouest dans
notre port. Si on avait alors mis leur
projet à exécution, Montréal pour-
rait se contenter de voir passer le
commerce de l'Ouest.
Quant à la pitié du *Nouveau-Monde*
pour la décadence de Québec, elle
n'aura pas sa raison d'être dans peu
de temps, si nos capitaines continuent
à établir partout des manufactures, et
si surtout, comme tout nous le
fait espérer, pour le plus grand cha-
grin du *Nouveau-Monde*, notre ville
peut compter sur le chemin fer du
Nord.

Depuis au-delà de 15 jours on ne
s'occupe à New-York, que des frau-
des commises par les employés de la
ville; chaque jour, on publie de nou-
velles révélations plus étonnantes que
celles de la veille. Le maire Hall,
MM. Sweeney, Tweed et autres sont
sévèrement impliqués dans cette triste
affaire, et dans ces tripotages honteux
La justice et un comité de *super-
visors* s'occupent de chercher les auteurs
de ces vols sur une grande échelle,
mais jusqu'ici, personne n'a encore
été convaincu de détournement de
fonds.
D'après toutes les apparences, on
ne réussira pas à faire rendre gorge à
ces pillards émérites. Au fond de
cette ténébreuse affaire, se trouvent

des influences politiques qui paraly-
sent l'action de la justice, font dispa-
raître les preuves de culpabilité et
cherchent à couvrir d'un voile impé-
nétrable les fautes de la clique qui a
exploité la ville avec tant de succès.
Les journaux publient entre autres
pièces à charge, les comptes payés à
six individus que l'on a droit de croire
de connivence avec les employés de
la Corporation. Ces comptes, qui s'étendent sur une période de deux
ans, sont comme suit:
M. Gravel, ouvrages en plâtre.....\$ 3,031,525
Ingersoll, pour meubles.....5,931,768
Kersey et Cie, plombier.....2,381,602
Miller, ouvrages de menuiserie.....1,491,876
New-York, Printing Company.....2,491,374
Hall, peintre.....408,314
Davidson, pour contre fort.....433,427
Total.....\$16,100,925

Il paraît que tout le matériel de la
New-York printing Co. appartient à
un des employés de la Corporation qui
a su en tirer un excellent parti. Quant
aux comptes de M. Ingersoll, les
dépêches de ce matin disent qu'au dire
d'experts les meubles fournis par cet
homme d'affaires valent tout au plus
\$400,000, et ainsi du reste. New-York,
peut se vanter d'être gouverné par les
plus fins chevaliers d'industrie du
monde.

—Le monde commercial s'est ému
ces jours derniers de la disparition
d'un homme très-estimé, qui aurait
laissé derrière lui un déficit de
\$32,000. D'autres confrères en
ayant fait connaître le nom,
nous n'avons plus les mêmes
raisons de le taire. Mais nous croi-
rions manquer à un devoir en ne ré-
gissant pas contre les appré-
ciations toujours dénué de charité qui
ont cours dans ces occasions. M. T.
Sauvageau, syndic officiel, a été la
victime de spéculations malheureuses.
Il a été deux mois absent que d'un
arriver à cette fatale détermination.
Ceux qui l'ont connu intimement ont
assisté à ses angoisses, à ces nuits
passées dans les larmes, à son déses-
poir. Tant qu'il a conservé une chan-
ce de pouvoir se racheter, il a lutté
énergiquement. Ce n'est que lorsque
la terrible clause de l'acte de faillite
qui envoie le Syndic défalcaire au
pénitencier a été sa seule ressource
qu'il s'est décidé à fuir ce suprême
deshonneur.

M. Sauvageau s'est ruiné dans le
commerce de la graine de mil, qui
éprouva une baisse subite au moment
où il en avait fait une énorme provi-
sion. Comptant revendre dans une
quinzaine, il avait emprunté à ses
dépôts de faillite.
Nous n'entendons pas justifier cet
usage d'un argent dont il n'était pas
le maître et cette pratique nous pa-
rait souverainement blâmable; mais
en tant qu'il s'agit de l'intention
attribuée à M. Sauvageau de frauder,
nous pensons qu'elle n'a jamais existé
et qu'un malheur comme il s'en
rencontre souvent dans le commerce
est la seule cause de sa chute.

Le relevé exact des pertes des Fran-
çais pendant la campagne de 1870 71
est terminé. Quatre-vingt-neuf mille
soldats sont restés sur le champ de ba-
taille ou bien ont succombé dans les
ambulances, par suite de leur bles-
sures. Sur ces quatre-vingt-neuf mille
soldats, vingt-six mille sont morts à
Forbach, Richssoffen, Borny, Gravelotte,
Saint-Privat et dans les combats
livrés autour de Metz du 1er septembre
au 27 octobre; dix mille environ ont
succombé à Sedan. Le siège de Paris
n'a pas coûté moins de dix-sept mille
hommes.

Les pertes de l'armée de la Loire,
sous le commandement des généraux
d'Aurelles de Paladine et Chanzy,
atteignent vingt deux mille hommes;
sous celui de Bourbaki, sept mille;
celles de l'armée du Nord, trois mille
cinq cents; celles de Garibaldi, seize
cents. Enfin, les sièges de Strasbourg,
de Toul, de Bitch, de Thionville, de
Montmédy, de Verdun de Phalsbourg,
de Mézières et de Belfort, ont coûté à
la France plus de deux mille de ses
enfants.

Quant au chiffre des blessés on ne
le connaît pas encore; mais il y a tout
lieu de supposer qu'il dépasse de beau-
coup celui des morts.

Le bureau du Constitutionnel est maintenant Rue Craig, à quelques pas de la Rue du Platon.



TROIS-RIVIÈRES, 11 OCTOBRE 1871.

Il ne faut pas s'en prendre uniquement au gouvernement du retard éprouvé dans la colonisation du territoire du St. Maurice. Nous avons à ce sujet beaucoup de reproches à faire aux marchands de bois.

C'est une erreur partagée par la plupart de nos marchands de bois que les colons nuisent à l'exploitation de la forêt. Cette erreur, il a été impossible de la détruire jusqu'à présent. Malgré des exemples frappants, on a toujours persisté à croire que plus la colonisation pénétrerait loin, moins le commerce de bois serait avantageux.

On dirait que les marchands de bois tiennent à envelopper leurs opérations d'une sorte de mystère. Il était facile de comprendre une pareille conduite lorsque le St. Maurice était peu connu, lorsque d'immenses pinceries étaient complètement ignorées, ou n'étaient connues que d'un petit nombre de personnes privilégiées.

Mais aujourd'hui, la St. Maurice n'est plus cette terra incognita, dont on parlait vaguement, il y a dix ans. Ce territoire a été sillonné dans toutes les directions, toutes les bonnes parties en sont connues et facilement indiquées sur la carte.

Bien plus, les marchands de bois ont chacun leur portion qu'ils ont intérêt à exploiter avec précaution, grâce aux règlements de 1863. Il n'y a plus de secret à garder dans cette affaire.

La colonisation, au lieu de nuire au commerce de bois, lui serait un puissant auxiliaire.

La chose est facile à comprendre. Lorsque le foin se vend \$19 le cent bottes à Trois-Rivières, il se vend \$20 à la Tuque; lorsque l'avoine se vend ici \$0,40 cents le minot, elle se vend 80 cents dans le haut du St. Maurice. Pourquoi cette différence? Parce que les transports coûtent cher, et que la rareté de la production dans le St. Maurice met les prix très élevés.

A l'époque qu'il est, il n'y a guère que trois ou quatre colons importants dans le St. Maurice, MM. Oisecamp, LaRue, Blondin, etc. Pour alimenter la consommation de leurs chantiers, les marchands de bois n'ont d'autres ressources que les produits de leurs fermes ou les grains et foin des prairies du fluv.

Si chaque marchand de bois, au lieu de s'effrayer de la colonisation, s'efforçait au contraire d'attirer quelques colons dans son voisinage, bientôt les prix ne seraient pas plus élevés là qu'ici.

La main-d'œuvre elle-même se ressentirait de cette amélioration. Ces colons seraient naturellement d'excellents contre-maîtres (foremen) pour les chantiers.

Ces colons, bien loin de restreindre les opérations des marchands de bois, n'abattrait pas un pin, sans le vendre immédiatement d'une manière encore plus avantageuse aux grands commerçants qu'à eux-mêmes.

Nous avons à ce propos consulté beaucoup d'hommes d'expérience, grand nombre de personnes désintéressées, et nous sommes persuadés que les marchands de bois trouveraient de grands avantages dans la colonisation; d'abord, parcequ'ils paieraient moins cher les choses indispensables à l'alimentation des chantiers, ensuite parceque la main-d'œuvre elle-même deviendrait moins dispendieuse.

Les marchands de bois ont eu le soin de prendre possession des meilleures

lours langues de terre le long du St. Maurice, mais il en reste encore qui seraient très favorables à la culture. En général les terres sont bonnes et propices à la culture jusqu'à la Tuque. Plus haut que la Tuque, on trouve encore des vallées fertiles, telles que la vallée de la Croche.

Cependant le sol, en général, prend une apparence moins invitante. Mais en bas de la Tuque, il y a d'immenses étendues de très bon sol entre les cimes escarpées de quelques montagnes qui ont beaucoup trop effrayé quelques explorateurs pusillanimes.

Avec un peu d'aide du gouvernement et de bonne volonté des marchands de bois, nous pouvons établir, tous les ans, des centaines de colons dans le St. Maurice.

Le Journal des Trois-Rivières adore colommer ses adversaires; mais il y a une ressource facile contre lui, c'est qu'il est encore plus bête que méchant. Ainsi, à propos de la poursuite intentée contre six personnes de St. Stanislas pour riel, il prétend que M. T. E. Normand a eu l'indécence de siéger dans cette affaire avec quatre autres magistrats. Or tous ceux qui ont assisté au procès, ou qui ont voulu se donner la peine d'en lire le rapport, savent parfaitement que les magistrats sur le banc dans ce procès étaient MM. L. E. Gevais, Dr. Fenwick, N. Lambert et Dr. Dufresne. M. T. E. Normand n'a pas siégé, mais le Journal a cru que cette petite calomnie pourrait servir sa cause.

Si nous apportions dans ces affaires la même animosité que notre voisin, nous trouverions peut-être à redire plus souvent contre certain greffier qui se souvient avant tout qu'il a des passions politiques à favoriser avant de se souvenir qu'il représente la justice. Mais nous n'aimons pas à soulever ces questions dans les journaux; nous aimons mieux les soumettre en temps opportun à ceux qui ont mission de s'enquérir du degré d'impartialité que les employés de la cour apportent dans l'exécution de leurs devoirs.

Le règlement du comté de Berthier et celui de la ville, accordant \$100,000 à la compagnie du chemin de fer du Nord, a été ratifié hier.

Gilbert Bordeleau n'est pas encore mort; il est même un peu mieux. Il pu faire quelques pas ce matin dans sa chambre. On reprend espoir qu'il pourrait échapper à la mort.

La police n'a encore rien découvert d'important. Elle est cependant sur la trace de quelques soupçons.

L'Exposition agricole du comté de St. Maurice a été tenue hier, à Yamachiche, sur la place publique, en face de la nouvelle église paroissiale. Il était impossible de désirer une journée plus belle, un soleil plus resplendissant. Il semblait pourtant qu'il était de tradition que les jours d'exposition étaient des jours de pluie ou de neige.

Les juges étaient M. Bazile Aubry, de la Baieville, et MM. Legris et Raboin, de St. Léon.

Tout a marché dans l'ordre le plus parfait et sans la moindre difficulté. Les chevaux étaient plus nombreux et plus beaux que les années précédentes. Parmi les étalons adjudicés de 4 ans, celui de M. Moïse Lamy a naturellement remporté le premier prix. Il y avait trois beaux étalons de trois ans, et les juges ont longtemps hésité avant de décerner les prix.

Nous avons remarqué avec regret que la classe des bœufs n'était guère remplie. Les vaches à lait donnaient cependant une bonne idée de la quantité de beurre qui doit se faire dans le comté. Dans la classe des moutons on s'aperçoit que le comté de St. Maurice a fait des progrès importants depuis quelques années. Les races s'améliorent et on comprend mieux les soins qu'il faut donner à la race ovine pour la sauver de la clavelée.

M. Adolphe Milot avait du sucre aussi beau que du sucre raffiné et il n'a pas eu de peine à remporter le premier prix.

Nous avons regretté l'absence des légumes. Nous espérons pouvoir publier bientôt la liste des prix.

Nous avons publié, dit le Courrier d'Ottawa, l'adresse présentée à l'Hon. M. Langevin par la députation Canadienne de San Francisco. Nous devons maintenant ajouter que cette adresse était accompagnée du don d'une magnifique canne en bois d'ébène à pommeau d'or autour duquel sont incrustés douze fragments de quartz aurifère des principaux districts miniers de l'Etat de Californie. Sur les faces se trouve l'inscription suivante: «A l'Hon. H. L. Langevin, C. B.—Souvenir des Canadiens de Californie.» Cette canne est évaluée à \$500.

Nous publions aujourd'hui de longues dépêches sur l'incendie de Chicago. Cet incendie excite la plus douloureuse inquiétude dans le monde entier. Cette destruction instantanée de la Reine de l'Ouest est terrible pour le commerce. Bien des fortunes s'élevaient en ce moment aux Etats-Unis et à Montréal.

Dans les plaines de l'Ouest le feu continue toujours ses ravages.

Incendie de Chicago.

Chicago, 9 oct., 5 p. m.

Le terrible travail de destruction continue toujours avec la même furie et de la rue Madison par le côté sud jusqu'à la rue Delawan sur un espace de quatre milles de long sur un mille de large, les flammes ont tout balayé devant elles.

Cent mille personnes au moins sont sans abri et sans vivres. Dans tout le pays on envoie de chaque ville et de chaque village des offres mandant qu'on avait besoin d'aliéments cuis aussi tôt que possible.

Les pompiers de Cincinnati, de St. Louis et des autres villes s'en viennent ici. Sur la ligne du feu on fait sauter les édifices afin d'en arrêter les progrès.

On croit maintenant que du côté du sud le feu a été arrêté à la rue Madison; mais du côté du nord il ne diminue point d'intensité et toute cette partie de la ville est évidemment vouée à une complète destruction.

On craint beaucoup que les flammes ne se répandent à l'ouest de la rive septentrionale de la rivière et des habitants des rues situées près de la rivière laissent déjà leur domicile.

La Compagnie de Télégraphie de l'Union de l'Ouest a transporté son bureau au coin de rues de l'Etat et 16me.

Les trains de la compagnie du chemin de fer du Nord-Ouest marchent sur les deux embranchements et sont remplis de citoyens qui fuient la ville en proie aux flammes.

Des hommes dignes de foi qui viennent d'arriver de la partie septentrionale de la ville apportent l'heureuse nouvelle que l'aqueduc n'est pas enflammé.

Il est impossible de donner un état approximatif des pertes, mais on peut s'en former une idée quand on saura que toutes les banques de la ville, hors deux petites banques d'épargne, l'une sur 22me rue dans la division sud, et dans la rue Randolph, le Bureau de Poste, le Palais de Justice, tous les hôtels, excepté l'Hôtel de l'avenue Michigan qui a été gravement endommagé, tous les bureaux de journaux, y compris le bureau de la Tribune que l'on croyait à l'épreuve du feu, les théâtres, six des plus grands éleveurs, les immenses gares des chemins de fer du Michigan, du Sud et de l'Illinois Central, les gares des passagers et du fret de ce dernier, plus d'une vingtaine d'églises et un grand nombre de vaisseaux qui étaient dans la rivière, ont tous été détruits.

Bien des personnes qui étaient millionnaires hier matin sont aujourd'hui presque sans un sou, mais ce qui est plus lamentable que tout ceci, c'est l'effroyable certitude que des êtres humains ont péri. Nous ne pouvons dire combien de personnes sont mortes dans les flammes, mais on sait qu'il y en a qui ont péri et l'on craint que les victimes puissent se compter par vingtaines. Des centaines de vaches ont été brûlées dans leurs écuries et sur le côté nord de la rivière un grand nombre d'animaux, quoique tenus en liberté, se sont perdus dans la mer de feu qui les environnait et ont péri. Il serait inutile d'essayer de décrire les scènes de cette calamité.

Il est de fait que la grande ville de Chicago est détruite, que des centaines de millions de capital actif sont perdus et que presque un tiers des habitants de Chicago sont maintenant sans abri, ce qui est assez dire. Des milliers de regards suivent avec anxiété les nuages de fumée qui roulent encore sur le district incendié et un changement subit du vent peut porter les flammes sur la partie de la ville qui a été jusqu'à présent épargnée. Il y a cependant peu de motifs d'une semblable crainte. Des renforts de pompiers arrivent continuellement des autres villes.

Le colonel J. J. Wilson, surintendant du télégraphe, reçoit de toutes les principales villes des dépêches dans lesquelles on annonce que l'on pourvoit aux besoins des incendiés. Le colonel Clowry télégraphie que les marchands de St. Louis ont souscrit \$70,000.

Cincinnati promet \$200,000, et Cleveland se montre en proportion aussi généreux. Nous avons besoin de ces secours pour soulager les besoins pressants. Le général Stager et ses confrères font tout en leur pouvoir pour maintenir les communications des citoyens et de la presse avec le monde extérieur.

Les trois quarts des malles des Etats-Unis ont été sauvés et sont entre les mains du col. Wood, employé du bureau de poste.

Washington 9.

L'incendie de Chicago excite un vif intérêt dans toute la ville et surtout parmi les gens qui viennent de cette place. En outre des télégrammes de la Presse, le gén. Myer, du service des Signaux, a reçu de temps en temps des dépêches concernant l'incendie. Ce matin, après les avoir lues, le Président Grant a prié le Secrétaire Belknap de mander par voie télégraphique au général Shéridan que le Président désirait que le général donnât aux victimes les vivres et les vêtements dont il pouvait disposer, et que si cela ne suffisait pas d'en demander aux autorités militaires de St. Louis.

St. Louis 9.

Le Maire Brown reçut de Chicago un message lui demandant des vivres pour les incendiés. Il convoqua une grande assemblée des citoyens à la Bourse à midi. L'assistance fut très sympathique. Le maire est prêt à partir par train spécial avec des engins à feu. Les gens encombrant les rues qui passent devant les bureaux des journaux.

Oswego, 9.

Les membres de la Chambre de Commerce de cette ville ont donné \$2,000 aux victimes de l'incendie de Chicago.

Cincinnati, 9.

La grande conflagration de Chicago attire l'attention générale et le trafic est tout-à-fait suspendu.

On a nommé des Comités de secours et l'on reçoit des souscriptions et de l'argent. La Chambre de Commerce a donné \$5,000. Plusieurs Maisons commerciales ont donné chacune mille piastres. A midi on avait souscrit \$25,000. A une réunion des deux bureaux du Conseil Commun, tenue aujourd'hui, on a résolu d'approprier \$100,000 aux victimes de Chicago, bien qu'ils n'aient point le pouvoir de voter une semblable appropriation, mais ils espèrent que la Législature ratifiera leur vote.

Saratoga, N. Y., 9.

Une assemblée publique est convoquée pour demain soir afin de recueillir des souscriptions en faveur des incendiés de Chicago.

Philadelphie, 9.

A une assemblée à la Bourse, cette après-midi, on a nommé un Comité de vingt membres pour recueillir des secours en faveur des citoyens de Chicago.

New-York, 9.

Jay Gould a notifié au maire qu'il recevra et enverra, gratuitement, par des trains rapides, à Chicago, toutes les contributions que les citoyens de New-York pourront faire pour venir au secours des incendiés de Chicago.

L'excitation dans la ville aujourd'hui relativement à l'incendie de Chicago, est immense.

La grande destruction de propriétés sur le chemin de fer de l'Ouest a causé une panique sur le marché et les bons ont subi une baisse considérable. Des fortunes furent perdues en un moment. La bourse présentait une scène comme on n'en a jamais vu. Plus d'un courtier qui voyait sa fortune lui échapper en un instant, avait temporairement perdu l'esprit. On ne voyait de tous côtés que des visages pâles et des gestes de désespoir.

Parmi les marchands de provisions régnait la plus grande excitation et la plus poignante incertitude. La rumeur que six éleveurs remplis de sept millions de moutons de bœufs avaient été détruits, induisirent plusieurs marchands qui en avaient de larges approvisionnements, à refuser d'en vendre, et le bœuf subit une baisse de 3 à 5 centimes. D'autres marchands, cependant, ne croient pas qu'il y avait autant de grains à Chicago. 9,000 quarts de blé ont été brûlés.

Une assemblée de la Chambre de Commerce est convoquée pour demain à midi, pour venir en aide à la malheureuse cité.

Dans toutes les compagnies d'assurance la plus grande anxiété existe. Il est impossible encore d'établir le montant des pertes subies par les bureaux de New-York; plusieurs compagnies éprouveront de lourdes pertes, mais peut-être qu'aucune d'elles ne suspendra ses paiements. Presque toutes les compagnies d'assurance de New York ont des agences à Chicago, et si l'incendie était arrivé il y a trois ans, la perte des compagnies de l'Est aurait été beaucoup plus grande que maintenant. Durant les deux dernières années, les taux ont baissé à Chicago et les affaires d'assurance ont été grandement dévalorisées.

Les intérêts mercantiles souffriront gravement, et dans l'excitation qui règne cette après-midi, il est rumeur que plusieurs maisons vont se mettre en banqueroute. Ce soir, l'on dit que la compagnie d'assurance Eastern va suspendre ses paiements. La baisse énorme arrivée aujourd'hui sur les articles de la bourse, amènera, croit-on, la ruine des petits joueurs, et à moins que le marché reprenne son équilibre jusqu'à 2 heures demain, il est probable que nombre de faillites s'en suivront.

Boston, 9.

Le terrible incendie de Chicago produit une profonde sensation dans toutes les classes. C'est le sujet de toutes les conversations à la bourse et dans les cercles d'affaires. Toutes les affaires ont subi une dépression.

New-York 9, 11. 30 a. m.

Le bureau de télégraphe improvisé dans la partie du sud de Chicago qu'on supposait être à l'abri des flammes, a été abandonné et toute communication avec la ville est encore suspendue.

Nous lisons, au sujet du maréchal Bazaine, le passage suivant d'une lettre adressée à l'Indépendance Belge:

«Il paraît que M. le comte Daru a traité avec beaucoup de rigueur le maréchal Bazaine. Le président de la commission d'enquête ne s'est montré nullement édifié par les motifs qu'a donnés le maréchal pour s'être rendu, et n'a paru nullement convaincu que le défaut de munitions ait été suffisant pour dispenser le commandant de l'armée de Metz de prolonger sa résistance. Le maréchal Bazaine aurait offert en vain d'en appeler au témoignage de ses officiers; le président de la commission a réclamé énergiquement des preuves plus catégoriques. On cite même ce mot du comte Daru, à qui le maréchal Bazaine, plus poussé dans ses derniers retranchements qu'à Metz, annonçait qu'il ferait venir de nouvelles pièces: «Faites les venir, aurait dit le comte Daru, s'il en est que vous n'avez pas rendues!»

«On doute fort que le maréchal Bazaine, qui a annoncé sa réapparition dans huit jours au sein de la commission, y revienne. Il est peu probable qu'il compte assez sur l'effet des pièces qu'il doit rapporter pour venir chercher de nouveau, au sein de la commission, un accueil aussi sévère et, il faut ajouter, aussi mérité. Toutefois il devra quitter la Suisse, où il est retourné, pour comparaître devant le conseil d'enquête qui doit, de toute nécessité, jeter tout officier qui a capitulé.»

On lit dans l'Evening Libéral:

«Il est question dans le monde diplomatique d'une convention entre les puissances pour la protection respectueuse des fondations religieuses qu'elles ont à Rome. Sir Paget, ministre d'Angleterre, aurait provoqué ce mouvement.»

En souhaitant la confirmation de cette bonne nouvelle, nous n'exprimerons qu'un regret, dit l'Univers, c'est que l'initiative attribuée à sir Paget n'ait pas été prise par la France.

On lit dans le Times d'Ottawa d'hier:

«Une dépêche reçue samedi soir annonce que 600 fûts de bois de charbon Morris, le présent terminus du chemin de fer, et s'avancent sur Fort Garry, à une distance de 300 milles. On dit qu'il s'agit sous le commandement de M. O'Donoghue. Ils ne sont pas partis de Morris ensemble, mais ils voyagent par petites bandes bien pourvus de wagons et de carabines se chargeant par la culasse. Il n'y a presque pas de soldats américains dans le Minnesota et on ne compte aucunement sur ceux qu'il y a.»

«Nous sommes heureux d'apprendre qu'il y a beaucoup d'armes et de munitions au Fort Garry, et que si ces misérables envahissent la province, ils auront probablement une chaude réception.»

Une dépêche reçue ce matin d'Ottawa dit qu'on a exagéré le nombre des fûts qui se dirigent sur Fort Garry. C'est sans doute une bande de pillards qui veulent faire du butin dans la province de Manitoba. Mais ils ont compté sans la longue carabine du Métis.

Paris, 8 Oct

Dombroski chef de la police qui a attaqué les résidents allemands de Lyon a été condamné à deux mois d'emprisonnement et à une amende de 100 francs.

M. Lambercht, ministre de l'intérieur, est mort subitement ce matin.

FAITS DIVERS.

Le projet des médecins de Montréal de fonder un journal médical est en train de se réaliser. Les fonds nécessaires aux frais d'établissement ont été souscrits. M. le Dr. Rottot a été nommé rédacteur-en-chef de la nouvelle feuille et MM. Dagenais et Desrosiers assistants-rédacteurs.

Le Code Municipal, tel qu'il a été approuvé par une proclamation parue dans la Gazette Officielle, deviendra en force le second jour du mois prochain.

La compagnie du télégraphe du peuple a ouvert un bureau à Carillon.

M. François Caron, de la ville de Windsor, dans le comté d'Essex, Ontario, est nommé commissaire pour les fins projetées dans l'acte de parlement du Canada, 31 Vic., chap. 94.

Cet acte autorise le Gouverneur-Général en Conseil à nommer des personnes comme magistrats spéciaux, investis de tous les pouvoirs des Juges de la Cour Supérieure pour l'exécution des Criminelles américaines tombant sous la juridiction du traité entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Il s'est produit hier à la Cour Civile un incident qui a fait sensation. L'avocat de la Couronne, M. Piché, a déclaré, comme on le verra par notre rapport, qu'il allait faire des démarches pour mettre en accusation (to impeach) l'Hon. Juge Badgley devant le Parlement. On ne parle plus au Palais que d'empêcher les juges.—Mireve.

TRISTE NOUVELLE.—Nous avons la douleur d'annoncer à nos lecteurs la mort de notre infortuné confrère, M. W. H. Tétu, ancien rédacteur du Montreal Gazette, qui a succombé aux suites de l'accident qui lui est arrivé, jeudi soir.

Depuis le moment où il a été relevé sans vie dans la rue Craig, le crâne fracturé, M. Tétu n'avait pas retrouvé un instant sa connaissance; les premières atteintes de fièvre de suppuration l'ont enlevé samedi à dix heures heures au soir.—Pays.

LE CONDAMNÉ LEE.—Le malheureux Lee alias Ingiebretsen qui, dans un moment de lunette égarément, avait frappé d'un coup fatal l'infortuné M. Foster, et qui devra bientôt expier son crime sur l'échafaud, est décidé, paraît-il, à mourir enfant de l'Eglise catholique. Tous les jours, il reçoit la visite de bonnes sœurs qui l'instruisent des vérités de la foi catholique qu'il devra bientôt embrasser. Dans sa cellule, qui est plus grande et meilleure que celle des autres prisonniers, il passe son temps à lire et à s'entretenir de religion ou d'autres sujets avec ceux qui viennent le visiter. Depuis la dernière exécution capitale à Montréal, il y a eu quelques changements à ce sujet. Ainsi, maintenant l'exécution a lieu précieusement et l'heure est fixée par un ordre en Conseil à huit heures de la matinée. Il n'est permis d'y assister qu'au Sheriff ou son député, le greolier et le mélecien de la prison, et telles autres personnes qui auraient une permission spéciale du Sheriff.—Mireve.

New-York n'a jamais vu dans son sein une pléiade artistique comme cette année. Aimez vient d'inaugurer une série de représentations d'Opéra bouffe au théâtre Lina Edwin; la troupe Parepa Rosa a fait son début lundi, dans «La fille du Régiment»; Mlle Nilsson, avec le concours de Mlle Léon Duval, Capoul, Barré, etc., débutera le 23 de ce mois, à l'Académie de Musique; tandis que le drame et la comédie seront aussi honorés par des études comme Jansschek Mathews et Sothern.

M. Hatheway, premier ministre du gouvernement du Nouveau-Brunswick, a annoncé dernièrement que les capitaines anglais avaient souscrit les fonds nécessaires à la construction du chemin de fer du Frédéricion à la Rivière-de-Loup. Les contrats vont être donnés dans quelques jours. Et l'on va pousser les travaux avec vigueur. Ce chemin rapprochera considérablement les villes des provinces maritimes de Québec et créera un nouveau centre d'affaires à la Rivière-de-Loup.

UN BAPTÊME.—Les anabaptistes, en Amérique, aiment beaucoup à baptiser les néophytes dans la rivière. Dernièrement le docteur Foxwell, de Sand Hill, Hill, Py., avait voulu être uni par le baptême à l'Eglise chrétienne; le pasteur, le révd. Hoogh, l'a conduit dans une creek à une grande distance, cherchant un endroit de la rivière suffisamment profond pour procéder à la cérémonie.

Tout à coup le baptiseur et le baptisé ont disparu. Bientôt ils sont revenus sur l'eau, et le ministre, qui savait nager, a regagné la rive; mais le docteur a été entraîné par le courant; malgré les plus grands efforts, on n'est pas parvenu à le sauver.

Sapristi! s'est crié le révd. Hoogh, je ne voulais pas le baptiser tant que ça!

NAPOLÉON III.—L'infortuné exilé qui a vu la fin de son Impérial Grandeur, versé des larmes quand il se vit traîner avec tant d'égards par son vainqueur, le roi Guillaume de Prusse. L'histoire renferme peu d'exemples de semblable magnanimité de la part d'un conquérant. Il n'en est pas ainsi en médecine, car le Grand Révêlé et Pâbles Shoshonees n'ont aucun respect des maladies régnantes dans le corps humain, car cette médecine combinée d'éradication complètement toutes les maladies aiguës et chroniques, et fait du système un tabernacle où a vie se trouve à l'aise.

Naissance. En cette ville, dimanche le 8 octobre, madame James Stavley, une fille.

AVIS au Public.

CLAQUES, FEUTRES, Etc., Etc.

Clapues pour dames: DEUX CHELINS.

Venant d'être reçu & à vendre,

EN GROS ET EN DÉTAIL, CHEZ

FRIGON & Fr.

A L'ENSEIGNE DU

Pavillon Rouge,

RUE NOTRE-DAME,

Une Magnifique Importation

DE

MARCHANDISES SÈCHES,

Comprenant les dernières Nouveautés de la saison,

— AUSSI —

HARDES de toutes sortes, CHAUSSURES, CLAQUES india-rubber et FEUTRE de toutes variétés et de toutes grandeurs.

COIFFURES pour Dames, messieurs et enfants.

TWEEDS, CASIMIRS, CIERGES, Etc., etc.

Le tout à une grande réduction dans les prix.

Drap noir—0.75 cts., \$1.00, 1.20 et au dessus.

Drap de pilet—\$1.00, 1.50, 2.00 et au dessus.

Etoffe—0.40 cts., 0.50, 0.60 et au dessus.

Flanelle toute laine—0.20 cts., 0.25, 0.30 et au dessus.

Shirtng—10 et 12 cts.

Judienne—0.10 cts., 0.12 et au dessus.

Coton jaune—0.08 cts., 0.09, 0.10 et au dessus.

Coton filé, par lbs.—0.30 cts., 0.35, 0.40 et au dessus.

Clapues pour Dames—2 chelins.

COUVERTES, de la célèbre manufacture de Cornwall, CHALES et ECHARPES en laine, Colletteries, Nuages, Gants, Rubans, etc., etc.

HARDES, faites à ordre et dans les derniers goûts.

En gros et en détail,

A L'ENSEIGNE DU

Pavillon Rouge, rue Notre-Dame.

FRIGON & Fr.

4 octobre, 1871.

A MOITIÉ PRIX.

M. L. A. LORD, exécuteur testamentaire de feu Thelesphore Lord, avertit le public qu'il ouvrira son magasin

SAMEDI, le 14 octobre,

pour écouler le reste du stock consistant en

\$4,000

de Marchandises d'automne et d'hiver.

Obligé de livrer le magasin le 1er Novembre, le tout sera rendu à dix chelins dans le lous au-dessous du prix coûtant.

C'est une occasion exceptionnelle, que le public en profite!

L. A. LORD, Rue Notre-Dame, Trois-Rivières, 5 oct. 1871.

CORPORATION DES Trois-Rivières.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, à sa séance du vingt-sept de septembre 1871 a passé un règlement intitulé: "Chapitre XXIII, Règlement concernant l'Aqueduc des Trois-Rivières," lequel est devenu en force le même jour.

J. G. A. FRIGON, Sec. Trésorier du Conseil. Trois-Rivières, 7 Octobre 1871.

Manufacture de Tabac

M. JOSEPH BÉGIN a l'honneur d'informer les marchands de la ville et de la campagne, qu'il a toujours en mains du tabac manufacturé, qu'il peut leur vendre à des conditions avantageuses.

Pour le présent, M. Bégin tient son bureau à la manufacture chez M. McKelvie, rue St. George, Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 27 sept. 1871.

LAJOIE ET FRERE.

RUE NOTRE-DAME,

Viennent d'ouvrir leur magasin avec un assortiment complet de Marchandises Sèches des mieux choisis.

Ils ont en mains des mérinos, Draps, Colong., Alpaca, Sars, Toiles, Soiries, à l'usage des Communautés Religieuses et des Messieurs du Clergé.

Un grand nombre d'Ornements d'Eglise et d'Effets pour le Culte.

Tels que Caliers Ciboires, Otenoires, Encensoires, Lampes, Chandeliers d'autel, Ceintures assorties, Franges or et Argent, Galions or et Argent, Mirais or et Argent, Chausables, Bas d'Aubes, etc., etc.

Une visite des Messieurs du Clergé est respectueusement sollicitée.

Trois-Rivières, 13 Septembre 1871.

Pension Privée.

Trois ou quatre messieurs trouveront une bonne pension, avec des chambres confortables, chez M. Girard, rue Notre-Dame, porte voisine de chez M. Stobbs.

M. Girard fournira aussi une bonne pension aux élèves du collège qui voudront bien s'adresser à elle.

Trois-Rivières, 15 août 1871.

Gaucher & Pelmoisse,

IMPORTATEURS

D'épicerie, Vins, Liqueurs, provisions, Fleur, Lard, suindoux, etc., etc.

EN GROS,

No. 200 Rue St. Paul et 101 Rue des Commissaires,

MONTREAL.

15 sept. 1871.

Acte de faillite de 1869 et 1871.

Dans l'affaire de JAMES BAXTER, horloger, bijoutier et commerçant, de la cité de Trois-Rivières.

Failli. Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de T. E. NORMAND, situé en la ville des Trois-Rivières, sur la rue Craig, mardi le dix-septième jour d'Octobre courant, à dix heures de l'avant midi, afin de recevoir en état des affaires du failli, de nommer un syndic et de voir au règlement de ses affaires généralement.

T. E. NORMAND, Syndic Provisoire.

Trois-Rivières 2 Octobre 1871.

AVIS.

Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général que son moulin à vapeur est maintenant en opération et que, outre son stock ordinaire de bois sec, il a constamment en mains du bois blanchi et embouveté ainsi que du bois de toutes les longueurs et grosseurs pour toutes sortes d'édifices. Il prend aussi la liberté d'annoncer à tous ceux qui apporteront du bois à son moulin, qu'il se fera, le blanchira et l'embouvettera à des conditions raisonnables.

JAMES DEAN.

Trois-Rivières, 18 Septembre 1871.

L. A. L. DESAULNIERS,

Marchand-Epicier,

Rue Hart,

TROIS-RIVIERES.

2 Octobre, 1871.

NOTICE.

Thophilus Rickaby & F. Tapin,

Auctioneers.

All auctions attended to promptly. In mediate payment.

A Vendre.

Plusieurs TERRES situées dans les paroisses de St. Maurice, Montcarmel et ailleurs.

Aussi, deux moulins sur la Rivière au Lard, en la paroisse de St. Maurice, à quelques arpents de l'Eglise, dont l'un à farine, à trois moulages, avec smull; et l'autre à seies, à trois échasses. Le tout sur un puissant pouvoir d'eau, pouvant faire marcher plusieurs manufactures.

Conditions faciles. S'adresser à OLIVIER DOSTALER, Fils, St. Maurice.

40,000 BOTTES de foin à vendre, à St. Maurice. S'adresser à OLIVIER DOSTALER, Fils, St. Maurice, 15 Sept 1871.

J. C. ROUSSEAU, Marchand-Epicier,

A transporté son magasin sur la RUE NOTRE-DAME, à côté de la librairie de M. F. Stobbs. Il sollicite respectueusement une visite de tous ses amis et du public.

Allez au magasin de M. Rousseau. Trois-Rivières, 28 Avril 1871.

T. TRENAMAN.

La manufacture de Biscuits, Soda-Water et de Ginger-Ale de M. THOMAS TRENAMAN, est maintenant en opération.

PORTE VOISINE EST DE L'épicerie de C. Hammond, RUE NOTRE-DAME. 3m

LE SOTHERION.

La thérapie vient de s'enrichir d'une importante découverte, c'est le SOTHERION, papier pulmonaire, anti-asthmatique.

Ce nouveau remède longtemps cherché, jamais trouvé, contre une maladie considérable jusqu'à ce jour comme incurable ramène toutes les conditions de l'infirmité, et assure la guérison. Ce remède unique, presque providentiel, ne peut tarder à être universellement connu.

Depuis le peu de temps qu'il a commencé d'être en usage, les cures rapides dans les cas d'asthme, de toux nerveuse, la grippe, l'irritation de poitrine, l'insomnie, la catarrhe, la palpitation du cœur, la faiblesse de constitution.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt général pour la France: No. 11, rue de Castiglione, Paris.

Pour le Canada: Chez le Dr. Poirier, Dentiste, rue Saint-Jean, Québec.

Agents pour la Péninsule du Canada: EVANS, MERRITT & Co., Montréal.

Agent pour Trois-Rivières: G. ESSON, pharmacien, coin des rues Notre-Dame et du Platon.

Québec, 14 juin 1871.—Im

AVIS PUBLIC.

Attendu que LUCIE ST. LOUIS, mon épouse, a quitté mon domicile, à Gentilly, sans ma permission, je décline par le présent avis que je ne serai responsable d'aucune dette pour pension ou autrement contractées par elle sans ma permission.

FRANÇOIS VERVILLE. Gentilly, 11 Septembre, 1871.

Hotel Commercial, RUE DU FLEUVE,

PAR J. B. GAUTHIER, M.A.

M. J.-B. GAUTHIER, Fils, venant de prendre hotel dans la maison ci-devant occupée par M. VIGNEAUD, coin de la Rue du Fleuve et de la Rue René, espère que ses amis et le public voudront bien lui donner une part de leur patronage. Il ne négligera rien pour leur donner satisfaction dans le choix des liqueurs et le confort de la maison.

Grande salle pour diners et soupers. Trois-Rivières, 5 mai 1871.

A vendre ou à louer

Au Cap de la Magdeleine, près du moulin à seie de Messieurs George Baptist et fils, DEUX MAISONS, trois logements, possession immédiate.

S'adresser à THOMAS ROCHEFORT. Trois-Rivières, 24 août 1871.

AVIS.

Toutes les personnes endettées envers la succession de feu Dame Marie Adéline Héroux, sont notifiées par le présent avis de payer d'hui à trois mois, aux Forges St. Maurice, au soussigné, à défaut de quoi elles seront poursuivies.

LS. J. BR. BEAUCHEMIN, Exécuteur Testamentaire. Forges St. Maurice, 17 Août 1871.

Une dernière chance!

SEULEMENT POUR

15 JOURS.

S. McCLUNG

Vendra son Fonds de Magasin de montres et de Bijouteries à un GRAND SACRIFICE.

Aucun offre raisonnable ne sera refusé!

Les personnes qui doivent à M. McClung sont respectueusement priées de payer leur compte, SANS DELAI.

Trois-Rivières, 12 septembre 1871.

Bijouteries à bon marché!

chez S. McCLUNG.

Buckeye et Champion.

Le soussigné ayant en mains l'assortiment le plus complet de

Faucheuses Moissonneuses

ci-dessus indiquées, saisit l'occasion d'informer le public en général et les cultivateurs en particulier, qu'ils peuvent se procurer à meilleur marché que partout ailleurs, le premier choix de ces instruments que le fruit du travail et la longue expérience acquise dans cette branche, ont rendu supérieurs à tout article de ce genre offert sur les marchés.

C'est ainsi que la Faucheuse (Kaffin) s'est vu à la faveur d'améliorations basées sur les leçons de l'expérience, transformée en faucheuse que nous appelons le "Champion" supérieure à tout ce qui était avant aujourd'hui au Etats-Unis et en Canada.

Une visite à son établissement est respectueusement sollicitée.

M. Beauchemin, RUE PROVIDENTIAL, SOREL.

Pierre Robichon, Olivier Duval, 14 Juin, 1871. AGENTS, TROIS-RIVIERES.

ACTE DE FAILLITE 1869.

In Re: Olivier Poirier, commerçant de la Cité de Trois-Rivières, FAILLI.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sous-mentionnés seront vendus aux enchères et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations, que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 709 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions, afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente.

1°. Une terre située dans la paroisse du Mont Carmel dans la concession St. Flavien formant partie des lots numéro quarante-neuf et cinquante, de deux arpents et un quart du front sur vingt-deux arpents ou environ de profondeur, prenant son front au cordon de la dite concession et se terminant en profondeur au côté Nord-Ouest de la concession St. Félix, joignant d'un côté au Nord-Est à George Grouin et du côté Sud-Ouest à Charles Morand avec une maison et dépendances dessus construites.

2°. Une autre terre située en la paroisse du Mont Carmel, dans la seigneurie du Cap de la Magdeleine étant la juste et égale moitié du côté Sud-Ouest du lot numéro quarante-huit, du côté Sud-Est du rang St. Flavien, contenant environ un arpent et demi de front sur la profondeur de vingt-deux arpents et plus s'il y a; borné par le Nord au chemin de la reine, au sud au front des terres de la concession St. Félix, d'un côté au Nord-Est à Joseph Parenteau, et de l'autre côté au Sud-Ouest à Antoine Grouin, père, avec une grange dessus érigée.

Pour être vendues à la porte de l'Eglise de la paroisse du Mont Carmel, comté de Champlain, district de Trois-Rivières, jeudi, le deuxième jour du mois de Novembre prochain à dix heures de l'avant midi.

T. E. NORMAND, Syndic. Trois-Rivières 18 Août 1871

Louis Bourk, UIISSIER et COLLECTEUR, résidant à St. Stanislas, Comté de Champlain. Trois-Rivières 30 Août 1870.

A VENDRE,

- 10. Le lot No. 28 dans le 4 rang St. Etienne.
20. Le lot no. 26 do. 5 do. St. Etienne.
30. Une terre à Yamachiche, sur la grande rivière Yamachiche, de 1 d'arpents sur 25, voisins: Louis Gonzague Grenier et J. B. Renière au nord-est et Sévère Gagnon au sud-ouest.
40. Une terre à Yamachiche du côté sud de la Grande-Rivière, de 13 arpent sur 25 arpents; voisins: Louis Gonzague Grenier au nord-est et Sévère Gagnon au sud-ouest.
McDOUGALL & HOULISTON, Trois-Rivières, 21 Jan. 1871. 99

Important!!

L. E. GERVAIS, A L'ENSEIGNE DU

BLANCO

NOTION

Rue Notre Dame.

Le soussigné étant décidé de diminuer considérablement son stock vendra

Le fonds de son Magasin, valant plus de

25,000.00,

à des prix EXTREMEMENT RÉDUITS.

Ce stock est le plus considérable qu'il y a en cette ville et consiste en

Draps de pilet, Draps fins, Etolles à manteau, Whitneys et Flanelles,

Tweeds canadiens, Winceys, Plaids, Mérinos français, Cobourgs, Convertes, Cotonnades, etc., etc.

Toutes les étoffes à robes seront vendue à un grand sacrifice.

L. E. GERVAIS. Trois-Rivières, 18 Janvier 1871.

A tous ceux qui les présentes verront, SALUT:

Pierre Blondin,

Rue du Platon,

(Presqu'en face de l'ancien magasin de James Shortis, occupé aujourd'hui par U. Martel et Cie.)

Offre en vente UN ASSORTIMENT CONSIDERABLE

d'épicerie choisies, Vins, Liqueurs,

Provisions

Venez acheter, Vous serez satisfaits.

P. BLONDIN. Trois-Rivières, 3 octobre 1870.

GRAND ASSORTIMENT DE

Pelletteries & Chapeaux, Souliers moux et mitaines, Victorines et manchons de Vison,

Mouton de Perse, Hermine, &c., &c. Capots de chat sauvage, Et de Castor, Robes de buffle et d'ours &c., &c.

Le soussigné payera, à son magasin pour les pelletteries et peaux brutes telles que Visons, Castors, Bêtes puantes, Martres, Loups-Cerviers, Orignaux, Pekans, Renards, Caribous, Loutres, Rats-Musqués, &c.,

LE PLUS HAUT PRIX

Du Marche' de Montreal. U. P. BUREAU, Rue des Forges, en face du magasin de MM. McDougall.

A la Fabrique Bureau, Vous trouverez des Corsels à 26 sous.—Crinolines depuis 1 chelin en montant. U. P. BUREAU. Trois-Rivières 30 Août 1870.

AVIS.

J'ai l'honneur d'informer le public que j'ai quitté mon commerce de DETAIL, à dater d'aujourd'hui, et que M. ADOLPHE BALGER, de NEW-YORK, est mon successeur dans cette branche.

Il me reste encore l'agréable devoir de remercier les Dames et Messieurs de la ville et du district, pour l'encouragement et la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder depuis tant d'années, et j'espère et souhaite qu'ils voudront bien l'accorder aussi à mon successeur.

HENRY M. BALGER.

8 mars 1871.

D'après l'avis ci-haut, le Soussigné,

ADOLPHE BALGER.

L'honneur de soumettre au public qu'à partir de ce jour, il a pris possession du magasin de M. HENRY M. BALGER.

Son récent séjour à New-York, une longue suite d'années passées à Paris, ses relations multipliées avec les meilleurs fabricants et exportateurs d'Europe et des États-Unis, le mettent à même de continuer la ligne de

Chapeaux & Pelleteries

avec tous les avantages requis et il s'efforcera par tous les soins et le bon vouloir possible de s'accommoder au meilleur goût du jour et à toute demande qu'on voudra bien lui soumettre.

Vient de recevoir :

Un assortiment considérable de CHAPEAUX de PANAMA, PAILLE, GLISSE et LE GHORN ; CHAPEAUX de TOILE, MARSEILSE, etc. etc., ainsi qu'une grande variété de CHAPEAUX de FEUTRE et LAINE, tous au dernier goût du jour et vendus

Au prix de la douzaine.

ADOLPHE BALGER.

20 Mai 1871.

Compétition !

Bas prix !!

Bons effets !!!

Ls. LEMAY,

Confiseur et pâtissier,

Marché Bonsecours, au pied de l'escalier,

(Du côté Est.)

Et au Magasin No. 565, RUE Ste. MARIE,

Faubourg Québec, MONTREAL.

—000—

Désirant agrandir autant que possible, mes affaires avec messieurs les Marchands de la campagne, je prends la liberté de les inviter à venir examiner, à l'une ou l'autre de ces deux places, le grand et magnifique assortiment de Sucreries que j'ai maintenant en magasin. Mes effets sont de qualité supérieure, mes prix les plus bas, et la plus grande politesse et ponctualité est observée envers les pratiques.

Veuillez me faire un visite à votre prochain voyage et vous serez certainement satisfaits.

Je tiens aussi un grand assortiment de Biscuits et de Crackers. Les effets sont emballés et envoyés aux steamboats, ou au dépôt, sans charge extra.

Montréal, Mai 1871.

LOUIS LEMAY.

CHAPEAUX !

PRINTemps 1871.

RECU.

1000 doz. Chapeaux de laine.

H. M. BALGER.

500 doz. Chapeaux de paille—Leghorn, Glisse, Panama, ETC., ETC., ETC.

H. M. BALGER.

500 doz. Chapeaux de toile—Marseille, etc., etc.,

H. M. BALGER.

Seulement en gros

CONDITIONS : 6 mois à 6 par cent d'escompte. Office vis-à-vis le Magasin de M. STOBBS.

Pour Rats du printemps, Martres, Visons, Pékans, Lou tres, Renards, Loups-Cerviers, Ours, Bêtes-Pointues, je paierai, à mon magasin, le même prix que sur le marché de New-York, en argent comptant.

H. M. BALGER.

Trois-Rivières 24 avril 1871.



Proclamons la bonne Nouvelle!

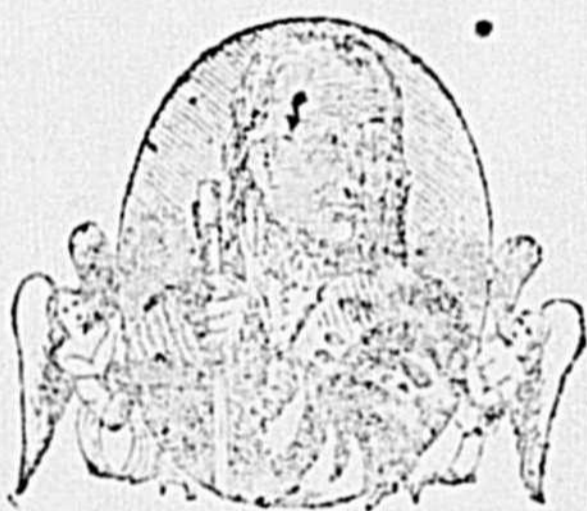
Que le GRAND REMÈDE SHOSHONES ET PILULES de l'éminent Homme-Médecine Indien, le Docteur Lewis Josephus, de la grande Tribu des Shoshones, Colombie Anglaise, accomplit les guérisons les plus merveilleuses et les plus étonnantes que l'on ait jamais mentionnées dans le monde. Jamais dans les annales de l'Histoire Médicale Canadienne, un tel succès n'a marqué jusqu'ici l'introduction d'aucune médecine.

POURQUOI ?

SIMPLEMENT parce que les nombreux ingrédients médicinaux précieux (tel que les extraits de Pécorce de cerisier sauvage, Podophyllum, Juniper, Quassia, Smartweed, Dandelion, Hyoscyamin, Nux Vomica, extrait composé de Colocynthe, Jalap, Sœcétrine, Aloès, Capsicum, etc., etc.) qui entre dans la composition de la médecine commencent, sont tellement et si harmonieusement classifiés et combinés qu'on en fait le remède le plus efficace qui soit dans le monde connu, et ne peut qu'agir sur le système d'une manière très-satisaisante et très-désirable. Quelque soit votre état et quelque soit le temps, ce remède atteindra le mal, et vous serez étonnés de la manière prompte avec laquelle vous serez rappelés à une santé parfaite et à une pleine vigueur.

Cette médecine est agréable et on peut la prendre en toute sûreté, avec la certitude qu'elle opérera une guérison permanente dans toutes les maladies de la gorge, des poumons, du foie, des reins, des organes digestifs, etc., etc., ainsi que les scrofules, les diverses maladies de la peau, les hémorrhies et toutes les maladies provenant de l'impureté du sang, excepté la troisième phase de la consumption. On pourra obtenir en se procurant le traité ou l'albumin ou les circulaires chez tous les droguistes respectables au Canada, toutes les informations désirées, avec des directions complètes sur la manière de faire usage du Remède et des Pilules Shoshones; ce livre que l'on peut obtenir gratis, contient aussi des témoignages et des certificats de guérisons.

Prix du Remède en grande bouteille d'une pinte \$1.00. Pilules, 25 cents la boîte.



Guérison de la Bronchite.

J. C. CHAMBERLAIN, écrivain. — Le présent est pour certifier qu'il y a environ trois ans je fus affecté d'une bronchite, qui dura environ 18 mois. Je souffrais tellement par le défaut de respiration qu'il était très difficile pour moi de parler, et pendant la nuit je me levais souvent pour m'empêcher d'étouffer. J'eus recours à trois médecins les plus éminents dans le comté de Northumberland pendant environ une année sans en recevoir aucun avantage. Effectivement je continuais à empirer. Enfin on me conseilla de faire usage du grand remède Shoshones. J'en achetai une bouteille et je la pris et quand je fus à peu près fini je commençai à ressentir un peu de mieux. Je continuai à en faire usage jusqu'à ce que j'en eus pris trois bouteilles, quand à ma satisfaction, je trouvai que j'étais aussi bien que je l'avais été avant ma maladie, et j'ai conservé ce bien-être depuis.

JOHN SILVER, J. P.

Assermenté devant moi, à Smithfield, ce 6e jour d'avril 1870.

J. M. WELLINGTON, J. P.

GUÉRISON ÉTONNANTE DE LA MALADIE DES POUMONS.

BROOKLYN, 5 avril 1870.

J. C. CHAMBERLAIN, écrivain. — Monsieur, — Je certifie que ma femme était très malade de la maladie des poumons. Le médecin l'avait abandonnée. Il avait déclaré qu'il y avait des tubercules sur les poumons et que la médecine ne pouvait rien faire. En dernier ressort j'achetai une bouteille du Grand Remède Shoshones. Au bout de deux jours, les symptômes changèrent au mieux. Elle continua à s'améliorer si rapidement qu'après la première bouteille, elle pouvait s'asseoir. En continuant le remède elle se rétablit parfaitement.

Vous pouvez oublier ces faits pour l'avantage de ceux qui seraient affectés de la même maladie.

T. C. BROWN, Ministre Episcopalien Méthodiste.

En vente chez M. G. Edson, rue du Platon, Trois-Rivières. Trois-Rivières, 12 Mars 1871.

A VENDRE.

UN coffre-fort (safe) Kerslaw. Conditions faciles. T. E. NORMAND, Trois-Rivières, 14 Oct. 1870.

ACTE DE FAILLITE 1869.

In Re :—Antoine Vaugois, commerçant, ci devant de la paroisse St. Stanislas, maintenant de la cité de Trois-Rivières.

FAILLI.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sous-mentionnés seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées à tout temps dans les six jours après le jour de la vente.

Une terre sise et située en la paroisse de St. Tite, Seigneurie de Batiscan, dans le premier rang à l'Ouest de la rivière des Envies de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, bornée en front à la dite rivière des Envies, et en profondeur, au Nord au non concédé; joignant d'un côté au Nord à Basile Roy, coëur, et de l'autre côté au sud à Telesphore Vendal, sans bâtisse dessus construite.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse St. Tite, comté de Champlain, district de Trois-Rivières, vendredi, le troisième jour du mois de Novembre prochain, à dix heures de l'avant-midi.

T. E. NORMAND, Syndic.

Trois-Rivières, 18 Août 1871.

Marque de Commerce. 25 ANNEES ENREGISTRÉE. D'EXPERIENCE!

Le Dr. J. EMERY CODERRE, Professeur de l'École de Médecine et Chirurgie de Montréal (Université Victoria) est parvenu, par de nouvelles compositions médicinales, à obtenir les résultats les plus satisfaisants, dans un grand nombre de maladies. Sollicité par les personnes qui avaient éprouvé les heureux effets de ces remèdes, le Dr. Coderre a consenti à en surveiller la préparation en quantité suffisante pour faire participer le public dans les bienfaits de ces préparations éprouvées et approuvées.

La valeur de ces remèdes est présentée au public avec des garanties rarement attachées aux produits pharmaceutiques. Ces préparations ont été soumises à l'examen des Professeurs de la Faculté de Médecine de l'Université Victoria, à Montréal, tous anciens médecins pratiquants et attachés aux Hôpitaux; et elles ont reçu leur approbation. L'une de ces préparations a été employée à l'Hôtel-Dieu et à l'Asile de la Providence depuis un grand nombre d'années et a produit les meilleurs effets.

1o. L'ELIXIR TONIQUE du Dr. Coderre, à pour base Flod. Quin. Iodurée, est employé avec un plein succès dans l'Anémie (appauvrissement du sang), la Chlorose (pâles couleurs), la Leucorrhée (flux blancs), la Menstruation difficile, les Affections Scrofuleuses, les maladies de la peau, Dartres, etc., les Pertes Sémiales Involontaires, dans la Consumption, contre la Diarrhée et les Transpirations, etc., etc.

2o. LE SIROP EXPECTORANT du Dr. Coderre est employé avec succès dans les Catarrhes Pulmonaires, les Bronchites, la Coqueluche, le Group, le Rhume et dans les cas de Consumption, etc.

3o. LE SIROP DES ENFANTS du Dr. Coderre est, de toutes les préparations en usage, celle qui produira les meilleurs effets, dans les Coliques, Diarrhée, Dysenterie, Déaition douloureuse, Insomnie, Toux, Rhume, Coqueluche, etc., etc.

Toutes ces préparations ont l'avantage d'être agréables au goût.

En vente chez les principaux pharmaciens. Agence générale chez LYMANS, CLARE et Cie., No. 384, Rue St. Paul, Montréal.

La Profession médicale peut obtenir du Dr. Coderre toute information sur la composition de ces Remèdes au No. 392, Rue du Palais (ci-devant Rue Lagacière), Montréal. 1er Juin 1871.

Arrivée et Départ des Malles POUR L'ETE.

A commencer du 20 Avril 1871, jusqu'à nouvel avis, les malles arriveront et se feront à ce bureau, comme suit :

Table with columns: Arrivée, Départ. Rows list arrival and departure times for various locations like Montréal, Québec, etc.

LE "OSBORN,"



MOULINS A COUDRE

Ce célèbre moulin à toujours remporté le premier prix à toutes les Expositions Industrielles. Il fait les points doubles d'étréinte sur chaque face de l'étoffe, et il emploie également le fil et la soie; il sert à coudre depuis la mousseline la plus fine jusqu'au drap le plus fort et le plus épais, aussi bien que le cuir. C'est en même temps le moulin le plus expéditif en usage de nos jours, et le plus facile à faire fonctionner, en ce genre; et sous le rapport de l'élegance et du fini, elle surpasse toutes les autres. En référant à des centaines de familles, de tailleurs et à toutes personnes qui en font usage, vous aurez pleine et entière satisfaction; et en voyant fonctionner cette machine d'un nouveau genre, vous ne pourrez vous empêcher de vous en procurer. Chacune d'elle est garantie et le prix est des plus réduits.

J. Q. PAGE, DENTISTE, Agent, Rue Platon, Trois-Rivières.

N. B.—Le soussigné prend de la occasion d'informer le public qu'il a en main un assortiment complet de machines à coudre autre celle ci-haut mentionnée.

Pianos de Première classe

CHICKERING & SONS.



Steinway & Sons

Qui ont obtenu à l'Exposition Universelle à Paris, le premier prix et la légion d'honneur, pour les fabricants, ont établi une agence pour ces instruments célèbres à Québec, qui seront vendus à notre dépôt (Magasin de musique de R. Morgan) aux plus bas prix des fabricants.

Etaussi Agent pour les célèbres Orgues de Salon de Mason & Hamilton et de George A. Prince & Cie.

Assortiment considérable et choisi des Instruments venant des fabriques sus-mentionnées.

Pianos à louer à des conditions faciles. S. SICHEL & Cie.

1 Juillet 1871.

N. B. Toute personne désirant un Piano ou Orgue de première classe voudra bien s'adresser à nous et nous donnerons avec plaisir tous les renseignements désirés.

W. JOHNSON,

HORLOGER BIJOUTIER

L'honneur d'informer le public que, en conséquence de l'encouragement libéral qu'il en a reçu, il a considérablement augmenté le

FONDS DE SON MAGASIN

et qu'il est prêt à satisfaire ses nombreuses pratiques soit en vente, soit en réparation de BIJOUX, MONTRES, HORLOGES, ou de tous autres objets en or ou en argent. Ses prix et ses conditions seront, comme par le passé, de nature à satisfaire tous ceux qui voudront faire visite à son atelier, à l'encouragement des rues

Notre-Dame et St. Antoine.

Tout ordre sera exécuté sans délai. Trois-Rivières, 25 mai 1871.

P. L. CAISSE,

Professeur ANGLAIS & FRANCAIS.

RUE ST. OLIVIER, TROIS-RIVIERES.

Mai 1871.

Russell House,

OTTAWA.

JAMES A. GOUIN Propriétaire

Three Rivers, June 9th 1870.

J. O. H. CRAIG,

MARCHAND.

ENCOIGNURE DES RUES NOTRE DAME ET DES FORGES.

ETABLISSEMENT considérable de marchandises d'étape et de goût; 1re qualité de draps et casimirs, —flanèlles en grande variété; gants, rubans, parasols et fleurs artificielles etc.

Médecines à pâteuses et parfums les mieux choisis.

Trois-Rivières, 1 juin 1870.

COMPAGNIE

D'Assurance Impériale

CONTRE LE FEU ETABLI EN 1808

1803

BUREAU EN CHEF : Rue Old Broad & 16 Pall Mall.

LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA : 64 & 65 Rue St. François Xavier

MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACÉ, £ 1,600,000 STERLING.

LES ASSURANCES contre les pertes par le FEU s'effectuent aux conditions favorables et les pertes sont réglées sans en référer au bureau de Londres, il n'y a aucun frais à payer pour les polices ou les endossements.

AGENCE DE TROIS-RIVIERES, Rue St. Joseph, près du Palais de Justice.

CHS. DUMOULIN, Agent. WILL. A. RINTOUL, Agent général pour le Canada.

Trois-Rivières, 1 nov. 1870.

L'hôtel du Peuple

TENU PAR DANIEL MURRAY,

No. 182, rue des Commissaires,

MONTREAL.

Cet Hôtel est situé sur le bord de l'eau, en face du débarcadère des bateaux à vapeur de la Compagnie du Richelieu.

Les Voyageurs

de toutes les parties du Canada et des États-Unis trouveront à cet Hôtel tout le confort possible. Ils trouveront en outre leurs billets de passage à l'office de l'Hôtel.

A l'arrivée des bateaux à vapeur et chemin de fer une voiture de ligne sera chargée de transporter les personnes venant à l'Hôtel du Peuple.

On se chargera également de leurs bagages. Ce transport se fera à meilleur marché que par toute autre voie.

11 avril 1871.

A VENDRE

ARGENT COMPTANT OU A CRÉDIT.

Une erre de six arpents sur vingt, dans la paroisse de St. Zéphirin de Couval, boisée en pin à billots et en grosses épinettes rouges, pour bois plat; ce bois peut être sur la Rivière St. François ou la Rivière Nicolet, et même sur une petite rivière qui passe à un arpent de cette terre, et qui tombe dans la Rivière Nicolet.

Aussi une autre terre de 90 arpents, dans la même paroisse, sur la Rivière St. François, dont la moitié environ est en terre fertile et le reste en bois debout.

Pour les conditions s'adresser au Soussigné.

M. E. HART.

Trois-Rivières, 1870. 77

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU

La Provinciale.

Les personnes qui désirent s'assurer à cette compagnie, peuvent s'adresser au soussigné, rue Notre-Dame.

GODF. LASSALLE.

Trois-Rivières, 27 janvier 1871. 101

Le Constitutionnel.

Ce journal paraît tous les Lundis, Mercredis, Vendredis avant-midi, à raison de trois piastres, par année.

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois et il n'en sera reçu aucun pour moins de six mois.

Prix pour un an..... \$2.00

6 mois..... 1.50.

POUR LES ÉTATS-UNIS :

Un an..... (en or) \$3.50

Un an..... (en greenback) 4.50

Six mois..... (en or) 2.00

Six mois..... (en greenback) 2.50

payables invariablement d'avance ou sous un mois de délai.

Ce délai expiré, l'abonnement compte sur le pied de \$3.50 par an.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement, qui ne sera pas moindre de six mois, les arrérages acquittés.

TARIF DES ANNONCES.—Les annonces sont taxées sur types Brevier.

La première insertion par ligne..... 7 cts.

Les ins. subséquentes par ligne..... 2 cts.

Une annonce d'une colonne avec conditions, pour l'année..... \$30.00

do " " six mois 20.00

do " " trois mois 10.00

Adresse d'Affaires, par année..... \$3

Toutes annonces sans condition seront insérées jusqu'à contre-ordre, à 7 cts. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

Bureaux: Rue Craig, Trois-Rivières. NORMAND & GERIN, Éditeurs Propriétaires.